URIOPSS

Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation

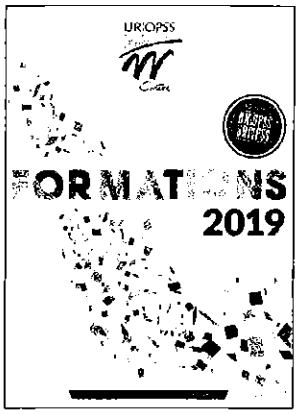

URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss.centre@wanadoo.fr
www.uriopss-centre.fr

Décembre 2018 Janvier 2019 - n°180

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année 2018. Nous vous donnons rendez-vous en 2019 !

A vos agendas : 2 avril 2019 : Assemblée générale et 70 ans de l'URIOPSS

le Bulletin Mensuel

Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

PRIAC : un avis favorable en demi-teinte, une première pour la Commission « médico-sociale » de la CRSA — 04

Se préparer à un contrôle des autorités : retour sur la journée régionale Uriopss Centre du 16 novembre 2018 — 08

Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du Loiret : Réunion du 15 novembre 2018 — 15

Stratégie de Prévention et de Lutte contre la pauvreté : Christelle Dubos et Olivier Noblecourt à Orléans pour lancer les travaux en région — 17

Habitat inclusif pour les personnes handicapées - positionnement inter associatif dans le Loiret — 31

La Campagne Handicap Agir Tôt — 33

Retour sur le bureau du COPIL du schéma des tutelles à la DRDJSCS — 36

6 millions d'euros supplémentaires en région Centre-Val de Loire pour des projets de « santé mentale » — 37

La Campagne Handicap Agir Tôt

C'est une campagne de sensibilisation pour l'accompagnement précoce des enfants à risque de handicap. Elle a pour but de promouvoir l'accompagnement précoce des jeunes enfants et faciliter leur accueil dans les structures de la petite enfance. Lancée en septembre 2018 par l'ANECAMSP, elle est soutenue par des partenaires institutionnels dont l'ARS Centre-Val de Loire. M. Marcel Hartmann, Vice-Président de l'ANECAMSP et Mme Anne Bouygard, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire présentent ci-dessous cette campagne.

L'Anecamsp au cœur de la campagne « Handicap Agir tôt »

Par Marcel Hartmann, Vice-Président de l'ANECAMSP et Administrateur de l'URIOPSS Centre

En partenariat avec les pouvoirs publics, l'Anecamsp (http://anecamsp.org/) mène la campagne **« Handicap Agir tôt »** (https://handicap-agir-tot.com/) qui vise à sensibiliser et à informer les parents et les professionnels de la petite enfance au repérage et à la prise en charge précoce des difficultés de développement et du handicap chez les très jeunes enfants).

Cette campagne est parrainée par Mme la Secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargée des personnes handicapées. Dès à présent, elle est soutenue par la CNSA et par 9 ARS.

La campagne a été lancée lors du colloque organisé au Ministère par l'Anecamsp le 24 septembre 2018 en présence de Mme la Ministre, Secrétaire d'Etat auprès du premier Ministre chargée des personnes handicapées et de la Directrice de la CNSA.

Cette campagne s'adresse tout d'abord aux parents d'enfants de moins de six ans et à toute personne ayant un projet d'enfant. Les parents sont souvent les premiers à constater les difficultés de leurs enfants. Il est essentiel de prendre en compte leurs inquiétudes, leurs questionnements. Plus un enfant sera accompagné tôt, de façon coordonnée, en ayant accès aux dispositifs de droit commun, plus il aura de chances de développer ses compétences et ses moyens de compensation.

Quand le handicap ou le risque de difficulté de développement s'immisce dans la famille, il la prend au dépourvu et la laisse sidérée ou désemparée. Le manque d'informations entrave la compréhension et fige les parents lorsqu'ils n'ont pas les moyens d'agir. Certains décrivent alors un véritable « parcours du combattant ».

Cette campagne s'adresse également aux professionnels de l'enfance et de la santé en contact direct avec les familles et les enfants. Tout d'abord à ceux qui travaillent en crèche, halte-garderie, aux assistantes maternelles, aux enseignants mais aussi aux professionnels de santé (PMI, médecins traitants, professionnels libéraux) et aux services de la protection de l'enfance.

L'objectif est d'Informer et de sensibiliser les familles et les professionnels de première ligne en leur permettant de :

- Mieux connaitre le développement précoce de l'enfant, les périodes sensibles du développement au cours desquelles la plasticité cérébrale est maximale pour acquérir les différentes fonctions (motricité, communication, langage...) selon les recherches les plus récentes,
- D'acquérir des outils communs permettant de croiser leurs regards et expertises pour repérer au plus tôt les décalages dans les acquisitions d'un bébé ou d'un jeune enfant,
- De prendre conscience de la nécessité de solliciter rapidement un avis spécialisé, dès la période du doute ou d'incertitude, pour intervenir avant même que le diagnostic ne soit posé.
- De connaitre les ressources et savoir où s'adresser pour accéder à des soins précoces sur l'en-

semble du territoire national,
- De comprendre l'importance d'une approche globale qui inclut le soin, l'accompagnement précoce de l'enfant et de ses parents, l'accès à la socialisation et à la scolarisation.

La campagne « Handicap Agir Tôt » s'inscrit dans les orientations des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'elle est citée dans la stratégie Nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) 2018-2022 où, page 75, il est indiqué *«...de manière convergente avec la campagne « agir tôt » de l'Anecamsp, elle vise à sensibiliser aux signaux et invite à en parler à un médecin »* et page 123 où il est inscrit : à propos de ... *« stratégie de prévention secondaire visant à intervenir le plus tôt possible au moment du repérage des troubles : elle devra s'appuyer sur des campagne grand public de type « handicap Agir tôt »*.....

La campagne s'appuie sur la production et la diffusion à la télévision et sur le web d'une série de 18 films de 4', ainsi que sur une large distribution d'affiches et de flyers en direction des parents et des professionnels de l'enfance et de la santé.

Le site web librement accessible en ligne, sera pérenne et regroupera les films de la série et des textes contenant les informations essentielles. La diffusion libre de ces différents éléments sera soutenue par un plan média.

Cette campagne a obtenu le soutien financier de la CNSA, de 9 ARS dont l'ARS Centre Val de Loire, de la fondation de France, des grandes associations du secteur, de la Croix Rouge et de mécènes privés.

Pour diffuser cette campagne sur l'ensemble des territoires, nous mobiliserons les délégations régionales de l'Anecamsp et nous solliciterons les acteurs du secteur sanitaire, du médico-social, du social, du secteur de la petite enfance, de la protection de l'enfance et de l'Education Nationale, ainsi que les acteurs de la formation professionnelle initiale.

« L'ARS Centre-Val de Loire a fait du repérage et de la prise en charge précoce des enfants en situation de handicap une priorité »

Par Anne Bouyard, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire

L'ARS Centre-Val de Loire s'est associée et a contribué à la campagne « **handicap agir tôt** » mené par l'ANECAMPS. J'ai participé avec beaucoup d'intérêt et d'émotion au colloque organisé au Ministère par l'ANECAMSP le 24 septembre 2018 en présence de Mme la Ministre, Secrétaire d'Etat auprès du premier Ministre chargée des personnes handicapées et de la Directrice de la CNSA . Les objectifs de cette campagne rejoignent les orientations du Projet Régional de Santé 208-2022 de l'ARS Centre-Val de Loire.

L'ARS a fait du repérage et de la prise en charge précoce des enfants en situation de handicap une priorité. Cela se retrouve par exemple dans le chapitre 3 du PRS, qui prévoit de « Réduire les inégalités d'accès à la prévention, au repérage et la prise en charge précoce des troubles du développement de l'enfant de 0 à 7 ans ». L'ensemble des directions de l'ARS sont investies sur le sujet.

Un premier enjeu est de réduire les inégalités par une action sur les déterminants de santé, avec un **enjeu particulier pour les 1000 premiers jours**, puisque l'on sait que les inégalités se constituent précocement. L'enjeu est donc de mettre en place des programmes d'intervention précoces et adaptés aux groupes de population concernés, prenant en compte l'individu et son environnement (universalisme proportionné/ programmes ayant fait la preuve de leur efficacité / fondés sur le développement des compétences psychosociales) en favorisant les environnements favorables à la santé.

Les objectifs qui pourront être travaillés sont les suivants, en lien avec des programmes d'actions déjà en cours :
- La prévention des conduites à risque pendant la grossesse avec le souci du repérage précoce des addictions (alcool, tabac, cannabis...).
- La prévention des expositions aux produits chi-

URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

miques et notamment les perturbateurs endocriniens.
- Le soutien à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale.
- Les stratégies de développement de l'urbanisme favorable à la santé en vue de promouvoir des aménagements favorisant les mobilités douces ayant notamment pour objet de prévenir la sédentarité et ses effets surpoids, obésité ...
- La mise en place du parcours de santé scolaire, piloté par l'Education nationale est un enjeu majeur sous le double angle d'une part du maintien d'un environnement favorable à la santé et d'autre part du développement des compétences psychosociales.
- Enfin, le service sanitaire, en cours de mise en place, sera un outil majeur.

Un deuxième enjeu est la **mise en œuvre du 4 ème plan autisme et des troubles du neurodéveloppement, avec l'impératif d'améliorer la précocité du repérage et les délais d'accès aux prises en charge.**

Nous devons **poursuivre la dynamique de mise en œuvre d'une organisation mieux coordonnée, intégrée et graduée permettant de repérer, de diagnostiquer et d'intervenir le plus précocement possible**. Cette prise en charge précoce permet de saisir l'opportunité d'agir très vite au niveau du parcours de développement des enfants de moins de 6 ans et modifier l'intensité du handicap par des interventions directes sur les pratiques d'accompagnement.

Cette organisation doit permettre de disposer dans chaque territoire d'une réponse sanitaire et médico-sociale coordonnée permettant l'adaptation de l'offre aux besoins des enfants mais également de leurs proches. Elle doit créer les conditions de la continuité du parcours précoce des enfants. L'objectif est de **diminuer les délais d'accès au diagnostic et aux prises en charge.**

Cet objectif pourra être travaillé de la façon suivante :
- Sensibiliser et informer les professionnels de la petite enfance et de l'école au repérage précoce des troubles neuro-développementaux, y compris l'autisme.
- Appuyer l'intervention des médecins de 1ère ligne (généralistes, pédiatres, médecins de PMI...), notamment au travers des examens obligatoires des 9ème et 24ème mois.
- S'assurer de l'adaptation aux besoins des équipes départementales de diagnostic précoce avec constitution d'un comité de suivi régional.
- Analyser les causes des listes d'attentes des CAMPS et apporter les réponses adaptées aux difficultés identifiées.
- Ajuster les besoins en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) spécifique autisme en fonction des territoires afin que la proximité des réponses soit possible.
- Constituer un réseau départemental permettant une réponse pour tous (Agence Régionale de santé, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), Conseils Départementaux, Education Nationale, associations, Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées).
- Pérenniser la formation des aidants familiaux.
- Suivre annuellement le nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans ayant un diagnostic « troubles du spectre de l'autisme ».
- Mettre en œuvre les plateformes Autisme et troubles du neurodéveloppement dès 2019.
- Assurer une coordination régionale pour les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées.

L'ARS Centre-Val de Loire a par ailleurs contribué au développement d'un outil de dépistage des troubles spécifiques du langage et des apprentissages au service des professionnels du premier recours de type Batterie Modulables de Test (BMTa) et pour les pédiatres (BMTi).

Ces objectifs sont ambitieux, particulièrement sur des territoires en difficultés au regard de la démographie de professionnels de santé. Mais ils sont atteignables grâce à la mobilisation de tous, et à une coordination et des complémentarités améliorées entre l'ensemble des acteurs.